Compte-rendu Commission Périscolaire du 02.07.2026

Élus présents :
- Sandra Guillén
- Jacques Lèvefaudes
- Karine Stauber
- Anne-Marie Courdille
- Sandrine Domeny

Élus absents :
- Véronique Dieudonné
- Justine Pouillot

Autres membres présents :
- Mme Kermanac'h (directrice du Groupe Scolaire)
- Mme Aurélie Doisneau (Représentante Parents d'élèves)
- M. E Domenici (RPE)
- M. XXX
- M. YYY
- M. ZZZ
- Mme C xxx

Ouverture à 18h35, salle du Conseil de la Mairie de Mardié

Sandrine Domeny ouvre la séance en précisant que cette commission sera sa dernière puisqu'elle change de fonctions et de commune dans quelques jours.

- ✔ Concernant l'ACM :
 - projection des nombres d'inscriptions à ce jour pour cet été
 - rappel des thèmes des 2 mois avec projection des affiches correspondantes
 - S Domeny précise qu'elle a fait 1 document récap par mois des activités au lieu d'1 par semaine et ce par manque de temps au vu des absences d'animateurs qu'elle a pallié et de son prochain départ
 - Elle précise aussi les modifications d'organisation des veillées avec la possibilité pour les parents de laisser les enfants en continu ou de les reprendre un peu chez eux puis de les ramener. Elle précise aussi que le repas sera fourni lors de ces veillées. Elle rappelle aussi qu'elle a lancé un appel à prêt de tentes auprès des familles pour ces soirées car le centre ne dispose pas de ce type de matériel.

Intervention des parents d'élèves concernant les moyens mis en place lors des 2 derniers épisodes de canicule (échange résumé avec l'accord des personnes présentes au vu des nombreuses interventions des différentes parties) :
- Les parents d'élèves s'inquiètent des conditions d'accueil des enfants à l'école
- Différents investissements ont déjà été réalisés dont l'achat de ventilateurs, de brumisateurs,

la végétalisation de la cours d'école est entamée et sera poursuivie, la création de 2 salles climatisées dont une à l'ACM de plus de 100m2. D'autres investissements sont à venir ainsi qu'une étude sur la climatisation qui est lancée sur 2026 pour voir si c'est possible (installation, hygiène, …) et sur quelles salles, l'idée étant de prioriser les salles utilisées par le plus grand nombre d'enfants ; dans ce cas, les investissements seront mis au budget 2027.

- Un parent demande pourquoi les voiles d'ombrages n'ont pas été installées.
- S Guillen répond que ce point a déjà été abordé en Conseil d'école et que ceci est lié à la structure du bâtiment et à son orientation.
- K Stauber rajoute que la climatisation de salles de classes est une solution à court terme mais peu respectueuse de l'écologie d'où l'intérêt de chercher des solutions plus pérennes et respectueuses de l'environnement.
- S Guillen précise qu'il avait été budgétisé la construction d'un préau en école maternelle, que celui-ci avait été refusé par les ABF, et que l'on travaille une demande pour poser des ombrières photovoltaïques car, dès qu'il y avait cette notion de production électrique, les ABF avaient moins de possibilités pour les refuser.
- Un parent demande pourquoi les ventilateurs de plafond n'ont pas été installés.
- S Guillen répond que, comme il lui a été indiqué lors du Conseil d'école, les structures des faux-plafonds des salles de classes ne permettent pas cette installation (poids + vibrations).
- Il est rappelé que la construction du budget et sa consommation est faite en respectant les priorités de l'équipe enseignante pour la partie école.

(Départ de Mme Doisneau)

- ✔ Travaux sur le parking de l'école :
 - Sandra Guillen explique que des travaux vont être réalisés sur le parking dit « du haut » avec modification des sens de circulation et ce afin d'augmenter la sécurité de la dépose des enfants par leurs parents. Elle interpelle les parents d'élèves présents sur leur rôle à jouer afin de sensibiliser les autres parents sur le fait que le bon fonctionnement de cet aménagement dépend de leur implication personnelle à le respecter.
 - J Lèvefaudes ajoute que M. Lacaze, policier municipal, sera présent les premiers temps afin de faire prendre les bonnes habitudes aux parents.
 - Et précise que chacun est le bienvenu à participer aux groupes de travail qui réfléchissent à améliorer la circulation dans Mardié.
 - S Guillen précise que les travaux (à caractère provisoire) seront effectués cet été et que différentes communications seront mises en place avant la rentrée pour que les parents soient informés

- ✔ Divers organisation ACM
 - S Domeny informe que nous allons avoir des changements dans l'équipe à la rentrée avec le recrutement de 3 animateurs et d'1 ATSEM
 - S Guillen rappelle que nous faisons vivre le trombinoscope à l'entrée de l'ACM et dans le Portail Famille.
 - S Domeny informe qu'elle a mis en ligne des calendriers pour les inscriptions et que, comme tous les ans, le Portail Famille ouvre les réservations pour toute l'année et que ceci sera écrasé par l'ouverture des services pour l'année scolaire. Elle précise qu'il n'est pas possible de faire bloquer ceci par le prestataire informatique, le logiciel ne permettant pas cette fonction. Elle précise aussi que le logiciel sera ouvert manuellement pour les réservations pour la rentrée le 13 juillet dans la journée.

- ✔ Question des parents

Lecture par Sandrine Domeny des questions et des réponses apportées

- Ne pourrait-on pas proposer le périscolaire que l'après-midi ?
(Contexte pour cette question : une personne qui travaille en horaires d'équipe dont le mercredi)

- Comme nous l'avons toujours dit, pour l'instant, aux vues des organisations du mercredi, nous ne sommes pas favorables à cette possibilité. En effet, nous ne pouvons pas déclarer des effectifs uniquement « après-midi » auprès de la DRAJES et que pour le bon fonctionnement de l'ACM et la cohérence pédagogique, nous souhaitons que les enfants soient présents dès le matin.

Départ de Mme Kermanac'h

- Il est dommage qu'il n'y ait pas de sortie. Est-ce dû au budget alloué au périscolaire ?

- Comme nous l'avons précisé lors de la dernière commission périscolaire, Il a été choisi de privilégier les intervenants extérieurs les mercredis, permettant ainsi de proposer plus de sorties et de toucher davantage d'enfants. Ce fonctionnement reste toutefois adaptable et peut évoluer en fonction des projets de l'année en cours. Il faut également prendre en compte les départs d'une douzaine d'enfants à 13h30, le mercredi.

- Concernant les devoirs surveiller, il n'y a aucune aide, uniquement de la surveillance ? Si oui, c'est dommage.

- Le coin leçon est effectivement un temps de surveillance et d'aide si besoin mais n'a jamais eu vocation a une **étude surveillée**, terme utilisé pour des temps de devoirs encadrés par une personne ayant un niveau minimum de Bac +2.

- Concernant la cantine/la pause méridienne :
- les enfants mangent beaucoup trop vite. Comme on dit "ils mangent au lance pierre". Cela est très dommage, ils n'ont pas le temps de bien manger.

- Chaque service dure 35 minutes en moyenne. Les créneaux sont bien respectés. Dès qu'une partie des enfants a fini de manger, ils peuvent retourner dans la cour. Les enfants qui ont besoin de plus de temps peuvent rester pendant que les enfants du service suivant arrivent et s'installent. Les enfants qui ont besoin de plus de temps peuvent rester pour finir leur repas tranquillement.

- la quantité de nourriture pose problème, le gaspillage est très important MAIS certains enfants ne mangent pas assez et ont faim en sortant de table. Ce n'est pas bon pour l'apprentissage d'avoir faim.
(Contexte : la personne a déjà participé aux repas partagés et son enfant déjeune bien le matin et mange de tout)

Les quantités sont calculées en fonction des besoins alimentaires selon l'âge des enfants et ceci par des diététiciens. Cependant, les agents sont attentifs aux comportements individuels des jeunes convives et s'adaptent à leur appétit au vu des repas historiquement consommés. Il convient aussi de rappeler que, dès que la possibilité se présente, du « rab » est proposé.

- " Ayant eu l'occasion de participer récemment à un temps du midi, je tiens d'abord à féliciter le travail du personnel de la restauration qui met à cœur de fournir des bons repas, équilibrés et non industriels. Et ça se sent dès la 1ère bouchée."

- Concernant le temps passé avant la restauration, plusieurs dysfonctionnements constatés :
=> le néant dans la cour ! ;
=> Aucunes activités proposées dans la cour par les animateurs, juste de la garderie, et même ça est à revoir ;

=> Comment peut-on faire jouer dans le même espace des enfants au foot, au basket, à loup touche-touche, etc.... Alors qu'il suffirait de délimiter des zones de jeux différentes, et d'ouvrir la porte du gymnase juste à côté ? ;
=> Avant de manger, tous les enfants passent à côté du lavabo mais toujours personne pour obliger les enfants a se laver les mains avant de manger.... Le minimum syndical...
On se bat tous les jours à la maison pour ce genre de chose, mais si à l'école la continuité n'est pas faite, c'est perdu d'avance... ;
=> A quoi servent les animateurs, mis à part faire acte de présence ?

- Ces dernières semaines, plusieurs absences d'animateurs ont nécessité une réorganisation de la pause méridienne. Dans ce contexte, notre priorité a été de garantir la sécurité et l'encadrement des enfants, ce qui a pu limiter la mise en place de certaines activités.
 Nous avons bien pris note de vos observations. Le passage aux sanitaires est bien prévu avant l'entrée au restaurant scolaire. Nous rappelons régulièrement cette règle essentielle d'hygiène aux enfants. La salle F. Routy a bien été ouverte à plusieurs reprises surtout en tant que pluie ou de fortes chaleurs, ainsi que la petite salle (dite de Dédé) où les enfants peuvent lire, dessiner et faire des jeux de société.
 Tous ces points feront l'objet d'une attention particulière afin d'améliorer le fonctionnement de la pause méridienne dans le respect des contraintes d'encadrement.
 Le rôle des animateurs ne se limite pas à une présence dans la cour : ils assurent quotidiennement la sécurité, l'accompagnement des enfants dans la prise du repas et de leur temps de jeu extérieur, la gestion des conflits et l'animation lorsque les conditions le permettent.

- Question côté école (envoyée après le conseil mais concerne la Mairie) : Pourquoi la climatisation n'a pas été encore installé au vu des années précédentes des chaleurs ? Là ça devient intenable pour les enfants, c'est inadmissible pour nos enfants comme pour les enseignants.

- Vu précédemment

- Qu'est ce qui a été mis en place contre la canicule depuis l'année dernière ?

- Vu précédemment

- Toile d'ombrage refusée pour des questions de sécurité, or pourquoi s'est mis en place dans d'autre ville de l'agglomération et non à Mardié ?

- Vu précédemment

- Serait-il possible de faire une affiche de présentation pour chaque nouvel animateur

- vu précédemment

- Protocole accompagnement des enfants au WC, que se passe t'il si un enfant ne sait pas s'essuyer, est ce qu'il y a un référent comme l'ATSEM à l'école ?

- Lorsque d'un enfant souhaite de l'aide pour s'essuyer, les animateurs peuvent mimer le geste sur eux-mêmes pour aider l'enfant ou le guider oralement afin qu'il gagne en autonomie. Ils évitent le plus possible d'essuyer eux-mêmes les enfants. Il n'y a pas de « référent » toilettes. Nous invitons les familles à autonomiser les enfants à la maison pour ce sujet.

- Comment le périscolaire prend en charge un protocole Phare mis en place ? *(Des faits)*

- Lorsqu'un protocole Phare est mis en place à la suite de faits signalés, le périscolaire s'inscrit pleinement dans la démarche de prévention et de suivi de l'enfant. Une communication régulière est assurée entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation afin de partager les informations utiles, dans le respect de la confidentialité, et de garantir une cohérence des actions menées sur l'ensemble du

temps de l'enfant.
Les animateurs sont sensibilisés à la situation et renforcent leur vigilance durant les temps périscolaires.
Cette collaboration entre l'école et le périscolaire permet d'assurer un suivi global et cohérent de la situation afin de garantir la sécurité et le bien-être de chaque enfant.

Questions des parents d'élèves reçues après le délai imparti d'une semaine:

- Intervention supposée de la gendarmerie : Suite à des propos violents et sexuels qui auraient été tenus de manière récurrente par un enfant, un signalement aurait été fait. Plusieurs enfants du centre auraient ensuite été entendus par la gendarmerie de Chécy. Si ces faits sont avérés, comment les enfants impactés ou témoins sont-ils accompagnés face à une situation aussi lourde ?

 - Lorsqu'un professionnel ou même un particulier, effectue un signalement ce sont **les autorités judiciaires et les gendarmes qui décident, dans le cadre de leur procédure, si des enfants doivent être entendus**. Il n'est évidemment pas envisageable de limiter les signalements, pour éviter ces auditions, au risque de ne pas protéger d'éventuelles victimes.

Départ d'une animatrice et turn-over : Des enfants auraient été mêlés à des explications d'ordre RH concernant le départ de Camille (qui d'après ce qu'elle dit aux enfants aurait vraisemblablement été décidé par le Directeur). Les enfants n'ayant pas à être exposés à des histoires d'adultes, nous souhaiterions faire le clair sur ce point. Par ailleurs, qu'est-ce qui explique le turn-over important constaté à Mardié ?

 - Il est effectivement regrettable qu'un adulte se permette de polluer les enfants avec ces propos surtout compte tenu des obligations de réserve qui incombe à tous les agents du service public. Nous ne répondrons donc pas sur le cas individuel et nominatif. Le turn over en animation est très général dans nos collectivités territoriales, il est surtout lié au caractère précaire des postes qui servent de tremplin vers des situations plus stables. Les emplois à temps complet ne sont eux pas ou peu touchés par ce phénomène.

- Communication Mairie / Centre / RPE : Nous regrettons de devoir essayer de reconstituer les faits à partir de paroles d'enfants. Comment pourrions-nous améliorer la transparence et l'information proactive envers les RPE dès que des événements sortant du cadre ordinaire surviennent ? Vu avec les questions précédentes

Concernant une question subsidiaire sur des faits relatés par la presse : Nous tenons tout d'abord à vous dire que nous comprenons pleinement les inquiétudes et le sentiment qui sont exprimés. Toutefois, malgré cette compréhension, nous ne sommes pas autorisés à divulguer davantage d'informations. Le simple fait de confirmer l'existence d'un éventuel dépôt de plainte serait en lui-même contraire à non obligations.

En cas de suspicion de faits graves, tout est immédiatement mis en œuvre pour faire cesser toute situation à risque et diligenter les vérifications nécessaires afin de confirmer ou d'infirmer les faits. À chaque étape de ce processus, une stricte obligation de confidentialité s'impose.

Les services municipaux travaillent en lien étroit avec les autorités compétentes, notamment la DRAJES, la CRIP et la gendarmerie. Dans ce cadre, les agents, comme les élus, ne peuvent commenter une situation qui ne relève pas du domaine public.

Enfin, Mme Guillen rajoute que notre Projet Éducatif de l'ACM, qui a été construit par la commission Enfance-Jeunesse et voté en Conseil Municipal ce mardi 1er juillet, intègre ces valeurs. Il servira d'axe de construction des actions de nos animateurs pour les 6 prochaines années. Elle en fait une lecture brève et propose qu'il soit joint à ce CR.

Les représentants des parents d'élèves prennent note de ces éléments dont ils n'avaient pas connaissance. Ils précisent qu'ils parlent d'une même voix même s'ils sont 15 et se mettent d'accord sur ce qu'ils souhaitent communiquer ou non quand des faits problématiques leurs sont confiés. Ils comprennent que certaines situations exigent de la discrétion tant que toute la lumière n'est pas faite dessus. Ils réitèrent leur volonté d'accompagner la Mairie en cas de besoin.

Il est convenu avec l'ensemble des participants, en fin de séance, qu'étant donné la variété, la richesse des échanges et la durée de la commission, le compte-rendu ne pourra être très exhaustif et reprendra les faits au mieux

Clôture de la réunion de la commission vers 22h15

annexe : texte de la délibération votée le 01-07-2026 portant sur le Projet Éducatif

ENFANCE-JEUNESSE

PROJET EDUCATIF 2026

La commune de Mardié a élaboré son Projet Éducatif Territorial à destination des enfants et des jeunes mardésiens pour la période correspondant au mandat municipal 2026-2032.

Conformément aux dispositions présentées dans la délibération du 30 juin 2021, ce projet éducatif a vocation à évoluer afin de prendre en compte les besoins identifiés sur le territoire, les orientations définies par les élus ainsi que les évolutions de la commune.

Lors de la réunion de la commission Enfance-Jeunesse du 12 juin 2026, il a été proposé de faire évoluer les objectifs éducatifs du projet afin de les adapter aux nouvelles orientations politiques du mandat. Les valeurs fondatrices du document demeurant inchangées, les autres dispositions du projet éducatif sont maintenues en l'état.

Dans cette perspective, les objectifs du Projet Éducatif ont été révisés, en réaffirmant la place centrale de l'enfant au sein des actions éducatives mises en œuvre par la collectivité :

1. **« Moi, enfant de Mardié, je suis citoyen de ma ville, de mon pays, du monde »**

- Développer la connaissance du patrimoine historique local, national ou plus,
- Favoriser l'envie de participer à l'entretien et à la construction de la mémoire collective,
- Diffuser les valeurs de paix et de respect de la dignité humaine,
- S'ouvrir à d'autres cultures.

1. **« Moi, enfant de Mardié, je fais vivre la solidarité entre les générations »**

- Favoriser la création de liens entre les générations (enfants, parents, grands-parents…).
- Développer le respect et l'écoute des personnes âgées.
 - Permettre aux enfants de découvrir des savoir-faire et des récits de vie.
 - Valoriser la transmission des connaissances et de la mémoire collective.
 - Encourager l'entraide, l'empathie et la coopération.
 - Faire prendre conscience de la richesse de la diversité des âges.

3. « Moi, enfant de Mardié, je m'engage pour mon territoire et son patrimoine »

- Amener les enfants à mieux connaître leur environnement local (faune et flore) par l'exploration et l'observation du milieu de vie
- Développer le sentiment d'appartenance à leur territoire.
- Sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel, culturel et historique.
- Favoriser une compréhension concrète des ressources locales et des circuits de proximité.
- Développer une relation sensible à la nature et aux paysages.
- Faire vivre le jardin des écoliers

4. « Moi, enfant de Mardié, j'agis pour une commune plus responsable et durable »

- Sensibiliser les enfants à la réduction des déchets.
- Comprendre le cycle de vie des objets et leur donner une seconde vie.
- Encourager des comportements écoresponsables au quotidien.
- Développer la créativité à travers la réutilisation d'objets.
- Faire découvrir les principes du tri et du recyclage.
- Amener les enfants à réfléchir à leur consommation.
- Sensibiliser les enfants au compostage

5. **« Moi, enfant de Mardié, je défends l'égalité, le respect et l'inclusion »**

- Favoriser l'acceptation des différences physiques, culturelles et sociales.
- Développer l'empathie et le respect de chacun.
- Sensibiliser à l'inclusion et à la lutte contre les discriminations et le handicap.
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions et leurs représentations.
- Encourager la coopération et la solidarité avec les différences.
- Favoriser la parole des enfants.

6. **« Moi, enfant de Mardié, je fais de la culture et de la créativité une richesse commune »**

- Encourager l'expression personnelle et la créativité.
- Permettre la découverte de différentes formes artistiques.
- Développer la sensibilité esthétique et l'imaginaire.
- Favoriser la confiance en soi à travers la création.
- Amener les enfants à expérimenter diverses techniques et matériaux.
- Valoriser le processus créatif plus que le résultat final.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le nouveau projet éducatif 2026

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr